

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Tracteur / chariot à moteur	E B R O	6 0 8 0	CH 4239 03

Constructeur	MOTOR IBERICA SA., Barcelona (E)
Identification	sur la plaquette du constructeur = "6080" préfixe au No du châssis = ". T4"
Plaquette constr.	à gauche, en bas sur le carénage, au-dessus de la pédale de l'embrayage
N° du châssis	à droite, latéralement sur le pont arrière
Ident. du moteur	"248 E" à droite, à l'avant, latéralement sur le bloc, au-dessus l'alternator
Importateur pnnc.	INTECH AG., 8832 Wollerau
Véhicule homologué	9T4 - 210 819

Signes fixes dans code du type

Chassis	
Nombre d'essieux	2
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique
Transmission	mécanique synchronisée + boîte complémentaire route/terrain
Nombre de vitesses	4 x 3 = 12
Frein de service	hydraulique, à disques, sur les arbres intermédiaires resp. sur les roues arrière, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur les arbres intermédiaires resp. sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	-

Moteur	PERKINS (E)	Type	4.248 (248 E)
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindr.	4
Refroidiss.	101,1	Course	127
Alésage	4076	CV-impôt	20,76
Cylindrée	55,57	à l/min	2200
Puissance en kW	75,5	DIN CV	2250 *
Brut	98	gB/A à l/min	
Silencieux	1= 600 x Ø 95 mm		
Mesure des gaz	Bacharach 4,0		
	BOSCH noircissement 4,0 (95%)		

Carrosserie	tracteur avec cadre ou cabine de sécurité
Nombre de portes	2 (avec cabine) (OCDE 0036/3)
Ceintures sécurité	2 (avec cabine)
Cala	§) Attelage AV+AR = à broches
Antivol	-
Nombre de places	1 av. centre ar.
Dimensions	int. ext. 4270
Longueur	Empattements 2340
Largeur	§§) (1873-2684) 2100
Hauteur	2550 Voie av 1540 ar 1262
Porte à faux	lat. - Voies av - ar 1426 - 2237
	av 830 ar 1100 Braquage g 7300 d 7200
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	1670	2480	4150
Charge utile	(y compris 400 kg de lest AV)		
Poids total			-
Garantie fabr.	1490	4240	5730
Dimens. pneus	7.50 - 16	18.4/15 - 30	(Variantes +)
Ply / bar	6 / 2,8	6 / 1,1	voir
Charge	1490	4240	remarques)
pour V max	30	30	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			23 km/h
Vitesse maximale testée			24 km/h
à 2250 t/min au moteur, 650/1200 t/min à la prise de force			

Equipement	§)	
Feux de route	-	
Feux de croisement	C	(E)
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av 1	(E)
Catadiopres	av	ar 2a (E)
Feux de gabarit	av	ar 2+2= I (E)
Feux complément.	1/ lampe de travail avec lampe-témoin	
Eclairage plaque	1/ séparé, pour le chariot à moteur	
Essuie-glace	1/ (avec cabine) dégivreur Evec/sanslave-place	
Avertisseurs	FEMSA E 9 28007	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur / chariot à moteur		
Marque et type	E B R O	6 0 8 0	
Homologation			
N°	CH	4259 03	
Carrosserie			
Places	total 1	avant	
Poids à vide	4150	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	20,76
Poids total		Cylindrée	4076

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 24 km/h, M12, IA 23,79 = 86 dB/A.
à proximité = microphone à 100 cm du carénage du moteur.
- +) Variante de pneus : AR = 18.4/15 - 34 6 FR 4240 (1,1) V-max. 30 km/h.

- §) Equipement : la hauteur des feux de position, des feux rouges, stop et des clignoteurs est admise pour raisons techniques; avec la cabine, les angles de visibilité des feux de position et des clignoteurs AV doivent être contrôlés; la cale doit être contrôlée à l'immatriculation.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.
- largeur maximale sur la voie publique = 2500 mm.

Lieu et date de l'homologation, Barcelone, 03.-14.09.79

Homologation fédérale des types de véhicules